

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Municipal de Pérignat-lès-Sarliève, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Éric GRENET**.

Date de convocation : 27/11/2025

PRESENTS : Éric GRENET, Sébastien DONADIEU, Colette LAVERGNE, Séverine BERAUD-JOUSSOUY, Jany LOPEZ, Alisson MARESCAUX, Cédric MARQUET, Thibaut TASSOU, Claudine FAURE, Pascal DUC, Andrée CHERON, Marie-Hélène VERGNE, Claire MOSNIER, Argimiro LOPEZ, Anne RABANY, Amine-Xavier CHAABANE, Nathalie DINI, Michel BODEVEIX.

ABSENTS-EXCUSES : Olivier NAUDAN (pouvoir donné à Sébastien DONADIEU), Jean-Pierre AUJEAN (pouvoir donné à Argimiro LOPEZ), Cyrielle MEDINA (pouvoir donné à Colette LAVERGNE), Arnaud SERRE (pouvoir donné à Cédric MARQUET), Bernard DE LA ROQUE (pouvoir donné à Jany LOPEZ).

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de présents :	18
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de présents ou représentés :	23

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

M. Cédric MARQUET est désigné secrétaire de séance.

Délibérations :

- 1) Placements financiers – CAT,
- 2) Demande de subventions d'investissement pour 2026,
- 3) Admissions en non- valeur,
- 4) Subvention au CCAS,
- 5) Subventions aux associations,
- 6) Autorisation d'engagement 2026,
- 7) Régie de recettes – modification,
- 8) Règlement intérieur de la salle l'Affiche – modification,
- 9) Convention d'adhésion au service commun des ADS – avenant n°1,
- 10) Révision de la charte métropolitaine de la vente responsable du logement social,
- 11) Rapport d'activité 2024 de Clermont Auvergne Métropole,
Rapport 2024 du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,
Rapport 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Questions diverses

DELIBERATION 2025 - 40 : PLACEMENTS FINANCIERS – COMPTES A TERME

Nombre de suffrages exprimés : 23
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de déroger à l'obligation de dépôt de l'état des fonds dont la provenance est issue des cas prévus à l'article L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- délègue à Monsieur le Maire la possibilité de procéder au placement de ces fonds, sous réserve de la trésorerie disponible, dans la limite d'un montant de 400 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à prendre les actes et engagements correspondants.

DELIBERATION 2025 - 41 : DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR 2026

Nombre de suffrages exprimés : 23
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le nouveau plan de financement exposé,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - ✓ de l'État au titre de la DETR, de la DSIL et du Fonds Vert
 - ✓ de la Région
 - ✓ de l'Europe au titre du FEADER, éventuellement
 - ✓ de tout autre financeur

DELIBERATION 2025 – 42 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Nombre de suffrages exprimés : 23
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- admet en non-valeur les titres de recette faisant l'objet de la présente délibération ; cette opération fera l'objet d'un mandat au budget principal de la commune au compte 6541,
- prévoit les crédits nécessaires au budget général de la commune pour leur prise en charge à l'article 6541.

DELIBERATION 2025 - 43 : SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de suffrages exprimés : 23
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la subvention d'équilibre au budget 2025 du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Pérignat-lès-Sarliève à hauteur de 3 000 €.

DELIBERATION 2025 - 44 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nombre de suffrages exprimés : 22
Ne prend pas part au vote : 1
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 22

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les montants 2025 des subventions aux associations,
- approuve les montants des subventions 2026 pour les associations Si T'es Jeunes, Jeux Toit et Moi, Les Écureuils et La Causerie,
- autorise leur mandatement au compte 65748.

DELIBERATION 2025 - 45 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de suffrages exprimés : 23
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à engager, sur l'exercice 2026, 1/4 des crédits d'investissement 2025 et la totalité des crédits de fonctionnement 2025.

DELIBERATION 2025 – 46 : REGIE DE RECETTES DE L’AFFICHE

Nombre de suffrages exprimés : 23
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de clôturer le fonds de caisse de cette régie,
- relève le montant maximum d'encaisse à 5 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2025 – 47 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L’AFFICHE

Nombre de suffrages exprimés : 23
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les modifications apportées au présent règlement intérieur, lequel sera applicable au 1^{er} janvier 2026.

DELIBERATION 2025 – 48 : CONVENTION D'ADHESION AU POLE D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS – CLERMONT AUVERGNE METROPOLE – AVENANT N°1

Nombre de suffrages exprimés : 23
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols pour la période 2023-2026,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant et tout autre acte permettant sa mise en œuvre.

DELIBERATION 2025 – 49 : REVISION DE LA CHARTE METROPOLITAINE DE LA VENTE RESPONSABLE DU LOGEMENT SOCIAL

Nombre de suffrages exprimés : 23
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la révision à la Charte métropolitaine de la vente responsable des logements sociaux et autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce document avec les bailleurs sociaux Assemblia, Auvergne Habitat, CDC Habitat et OPHIS œuvrant sur la Métropole, les 21 communes de la Métropole et l'association inter-bailleurs Auvergne Rhône-Alpes,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

DELIBERATION 2025 – 50 : RAPPORT D'ACTIVITE 2024 : CLERMONT AUVERGNE METROPOLE SERVICE PUBLIC DE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal prend acte de la communication de ces rapports à savoir le rapport d'activité 2024 de Clermont Auvergne Métropole, le rapport 2024 du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que le rapport 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Fait à Pérignat-lès-Sarliève, le 05/12/2025.

Le Maire,

Éric GRENET

